

COMMUNE DE TETING SUR NIED

**PROCES – VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR

1. AMENAGEMENT CENTRE VILLAGE.
2. PROGRAMME DE TRAVAUX D'EXPLOITATION ONF, ETAT PREVISIONS DES COUPES,
3. DESAFFECTATION DU PRESBYTERE ET TRAVAUX SANITAIRES LOCAL ANCIENNE POSTE MAIRIE,
4. PROPOSITION D'ACQUISITION DE TERRAINS,
5. DEMANDE D'ACCES A PARTIR DU DOMAINE PUBLIC VERS DOMAINE PRIVE,
6. EXTENSION RESEAU EAU POTABLE RUE DU MOULIN,
7. VENTE LAVE-VAISSELLE ANCIENNE SALLE DES FETES,
8. BAUX RURAUX

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la Présidence de Monsieur Guy JACQUES, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED, à la suite de la convocation du 12 novembre 2024, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

MEMBRES ELUS : quinze

MEMBRES EN EXERCICE : quinze

MEMBRES PRESENTS : à savoir :

Guy JACQUES, Maire,

Chantal PICCOLI, Bernard ALBERTUS, Estelle TRIMBUR BAUER, adjoints,

Marie-Jeanne MICHEL, Olivier ZIRN, Sandrine GABEL, Emmanuel BINKUS,, Miretta LACK, Mariannick MICHEL, Michel CHEVALIER, conseillers municipaux.

Le président a dénombré 11 conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17du CGCT était remplie.

MEMBRE ABSENTS : Audrey DELAGOUTTE, Laurent NASSHAN, Brigitte PILMES, Claudine DESOGUS

ABSENTE AYANT DONNE PROCURATION :

Brigitte PILMES à Mariannick MICHEL

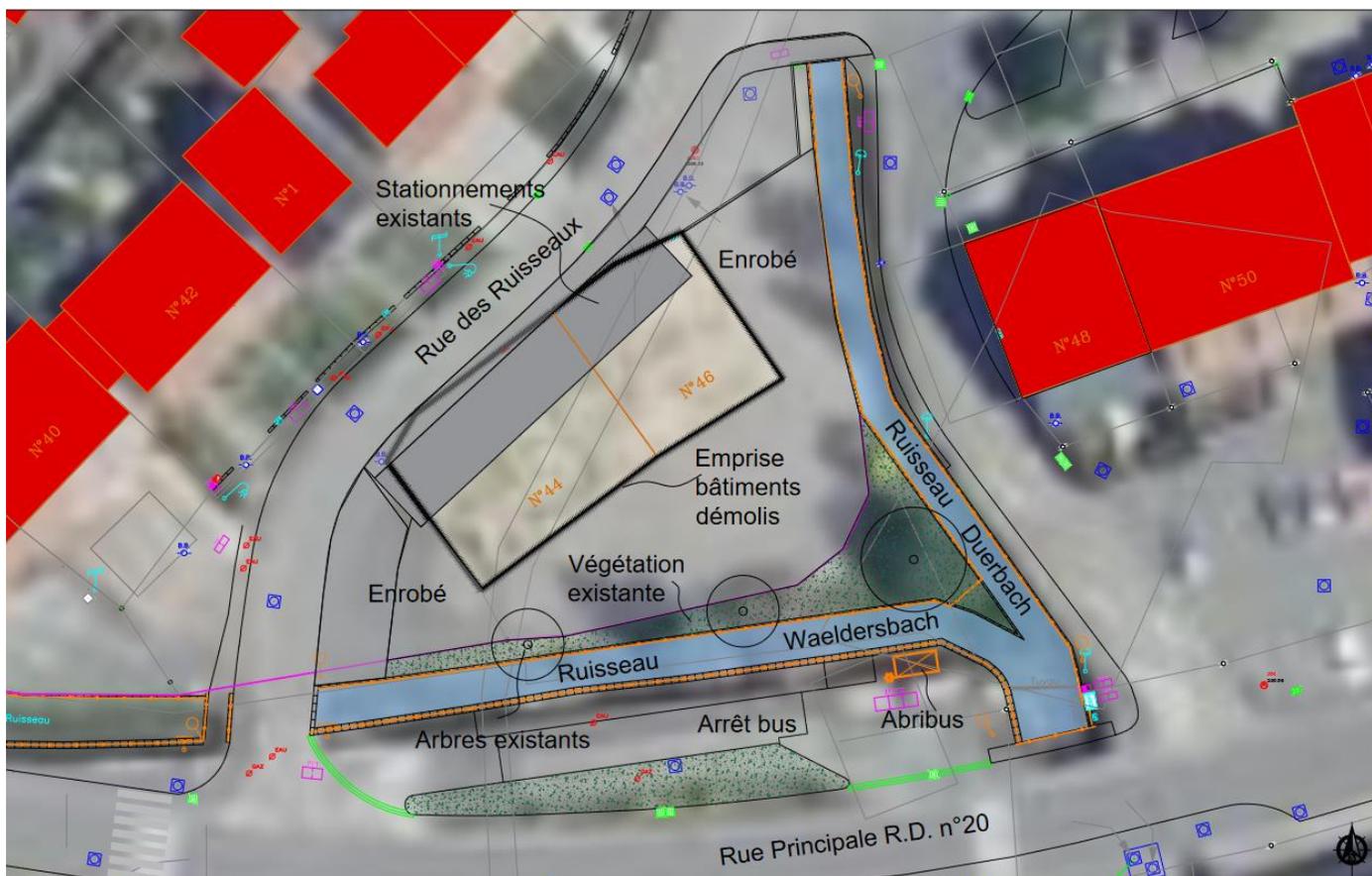
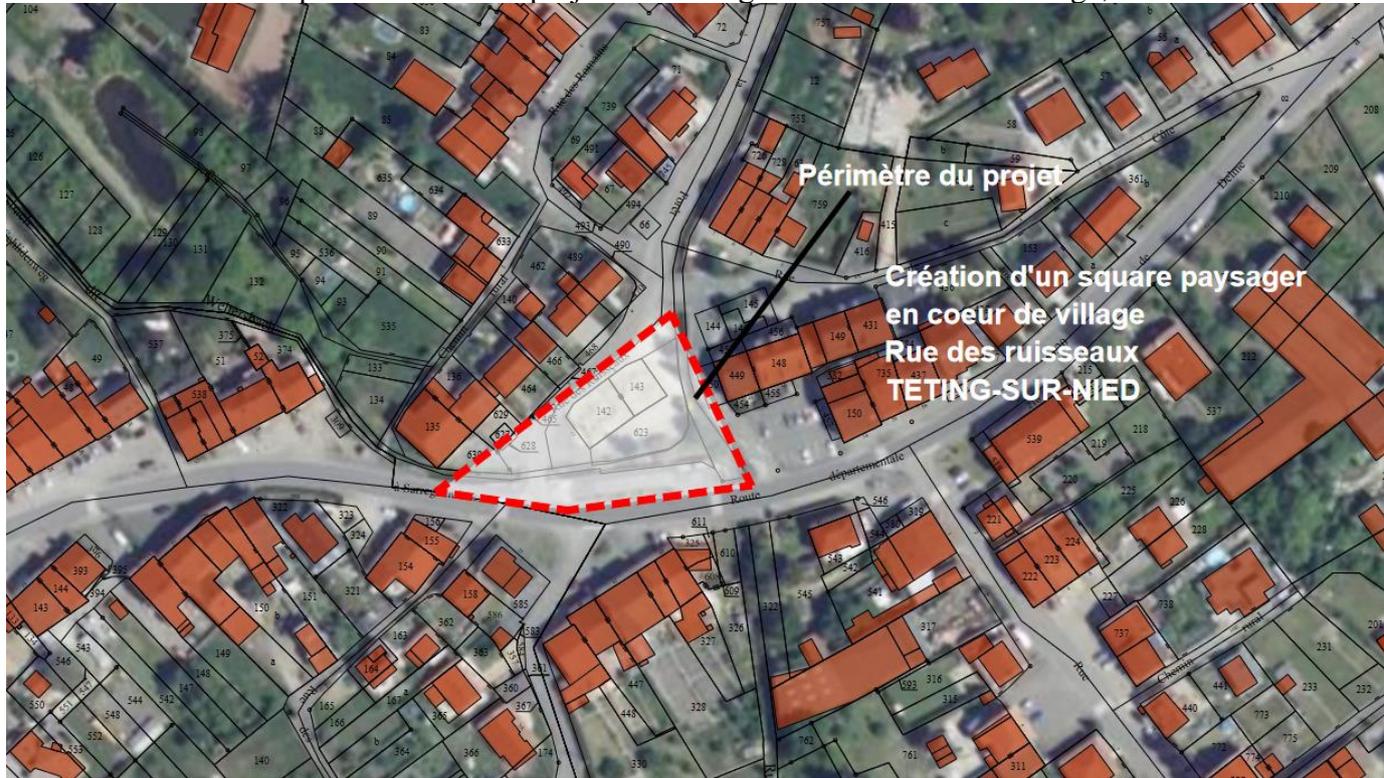
Claudine DESOGUS à Marie-Jeanne MICHEL

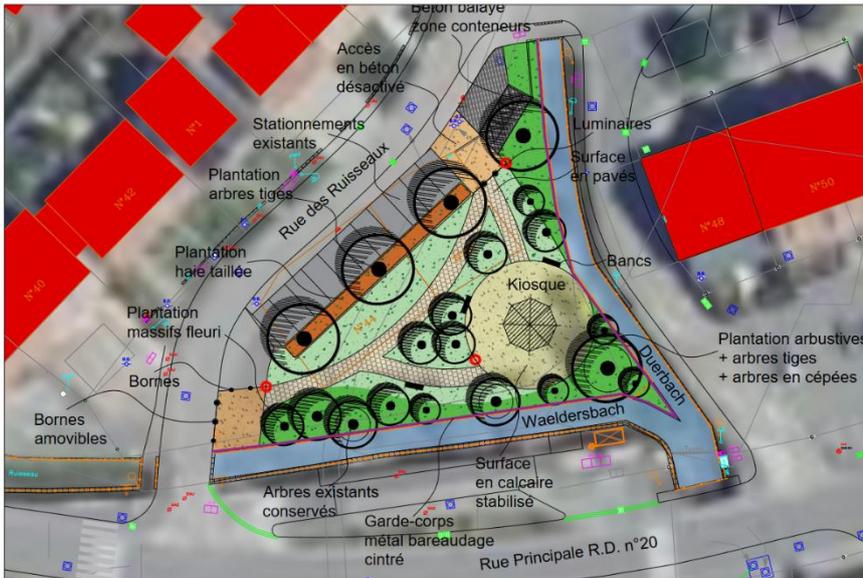
SECRETAIRE : Mme Estelle TRIMBUR BAUER, et Mme Sylviane BERVILLER, secrétaire de mairie.

POINT 0 : le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

POINT 1 : AMENAGEMENT CENTRE VILLAGE

Monsieur le Maire présente l'avant-projet d'aménagement du centre village, 4 rue des ruisseaux.





La commission des travaux a travaillé sur cet aménagement depuis plusieurs mois en partenariat avec MATEC. La commission des travaux du 07 novembre 2024 donne avis favorable au projet ci-dessus. L'estimation financière de l'avant-projet s'élève à 146 464, 00 € Hors taxes.

Designations	Surface (m²) :		Projet AVP	
	U	P.U.	Q	Montant
Dispositions générales - Travaux préparatoires				
Dispositions générales	%	3,50	1	4 440,00 €
Installation chantier / signalisation	u	1 500,00 €	1	1 500,00 €
Démolition de regard avaloir	u	150,00 €	1	150,00 €
Rabotage de revêtements existants	m²	4,50 €	700	3 150,00 €
Démolition de revêtements et bordures	m²	7,50 €	1 000	7 500,00 €
Mise à niveau des ouvrages	m²	0,75 €	1 000	750,00 €
Suppression espace vert	m²	9,50 €	150	1 425,00 €
Dépose de mobilier divers	u	120,00 €	1	120,00 €
Démolition maçonnerie béton divers	m²	70,00 €	10	700,00 €
			sous-total	19 735,00 €
Eclairage / réseaux divers				
Eclairage	ml	75,00 €	60	4 500,00 €
Armoire de commande d'éclairage	u	2 100,00 €	1	2 100,00 €
Point lumineux fonctionnel	u	2 500,00 €	3	7 500,00 €
			sous-total	14 100,00 €
Voie / bordures / signalisation				
Bordure T2 béton	ml	37,80 €	65	2 457,00 €
Signalisation	u	370,00 €	2	740,00 €
			sous-total	3 197,00 €
Maçonnerie / serrurerie				
Refecton de crépis sur mur existant (côté parc)	ml	140,00 €	30	4 200,00 €
			sous-total	4 200,00 €
Chemins piétons / square				
Enrobés	m²	30,00 €	40	1 200,00 €
Pavés béton	m²	75,00 €	120	9 000,00 €
Calcaire stabilisé	m²	20,00 €	165	3 300,00 €
Béton désactivé	m²	80,00 €	75	6 000,00 €
Béton balayé	m²	70,00 €	50	3 500,00 €
1 file pavés	ml	35,00 €	305	10 675,00 €
			sous-total	33 675,00 €
Mobilier urbain				
Kiosque hexagonal bois, Pin classe IV, diamètre 6,00m	u	9 931,00 €	1	9 931,00 €
Couverture pour kiosque - profil métal, sans changement structurel du kiosque.	m²	49,40 €	35	1 729,00 €
Garde-corps métal bareaudage cintré H. = 1,00 m	ml	255,00 €	100	25 500,00 €
Cabane à livres	u	1 700,00 €	1	1 700,00 €
Potelet fixe en acier diam. 60mm	u	260,00 €	3	780,00 €
Potelet amovible en acier diam. 60mm	u	390,00 €	4	1 560,00 €
Banc métallique	u	1 520,00 €	3	4 560,00 €
Corbelles métalliques cylindrique	u	790,00 €	1	790,00 €
			sous-total	46 550,00 €
Espace vert parc / jardin				
Terrassement paysager	m²	5,50 €	554	3 047,00 €
Plantation arbre	u	420,00 €	14	5 880,00 €
Massifs arbustifs / vivaces	m²	55,00 €	240	13 200,00 €
Surface pelouse	m²	9,00 €	320	2 880,00 €
			sous-total	25 007,00 €
			TOTAL TRAVAUX HT	146 464,00 €
			TVA 20,0%	29 292,80 €
			TOTAL OPERATION TTC	175 756,80 €

Monsieur le Maire propose d'inscrire cette opération à nouveau à la section investissement du budget 2025 ce. coût prévisionnel des travaux 146 464, 000 HT, soit 175 756,80 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- . - D'adopter le projet d'aménagement du centre village
- De solliciter le concours du dispositif Ambition Moselle à hauteur de 20% du coût prévisionnel HT de l'opération soit 29 290 €
- De solliciter le concours du dispositif DETR à hauteur de 20% du coût prévisionnel HT de l'opération soit 29 290 €
- De solliciter le concours du dispositif Region Amélioration du cadre de vie à hauteur de 20% du coût prévisionnel HT de l'opération soit 29 290 €

- Plan de financement :

	DEPENSES	RECETTES
MONTANT HT	146464,00	
DEPARTEMENT AMBITION		29290
ETAT : DETR		29290
REGION		14 646
AUTOFINANCEMENT		73 140

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré:

- approuve le projet AMENAGEMENT DU CENTRE VILLAGE
- approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 146464,00 € HT
- approuve le plan de financement faisant apparaître des participations financières de Etat/ Région / département...
- demande à la préfecture dans le cadre de la DETR 2024 la subvention de 29290,00 pour la réalisation de cette opération
- dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de la commune 2025

autorise monsieur le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

POINT 2 : PROGRAMME DE TRAVAUX D'EXPLOITATION ONF, ETAT PREVISIONS DES COUPES

Monsieur le Maire présente et donne lecture du programme de travaux d'exploitation ONF, et l'état de prévisions des coupes, ci dessous.

Adresse de livraison principale COMMUNE TETING SUR NIED 57385 TETING SUR NIED	Adresse client COMMUNE TETING SUR NIED 57385 TETING SUR NIED
--	---

Forêt communale de TETING-SUR-NIED Objet de la prestation : Travaux d'exploitation 2025 en ATDO (Assistance Technique à Donneur d'Ordre) et bois de chauffage	Coordonnées Client : SIRET : 21570668000018
--	---

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT	Nature ⁽¹⁾
TRAVAUX D'EXPLOITATION ET DE DEBARDAGE EN ATDO = Assistance technique : Encadrement de l'exploitation forestière le prix de vente correspond à un forfait pour le volume estimé dans cette proposition. En cas de variation de volume +/- 15% du volume estimé, la facturation prendra en compte le volume réel (Ref : 06-MOF-EXPL0) Préparation du ou des contrats et de la fiche de chantier sécurité (éventuellement plan de prévention des risques). Suivi de l'exécution du chantier, contrôle de conformité des travaux aux prescriptions techniques. Organisation des opérations préalables à la réception. Examen des désordres signalés par le donneur d'ordre.	1	FO		20,00	515,00	F

Pour information, veuillez trouver ci-dessous notre estimation des prestations payées directement par le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre servant, le cas échéant, de base au calcul de la rémunération :

Prestations encadrées	Quantité	Un.	Montant € HT
= Abattage, façonnage de grumes bois d'oeuvre (BO) (Ref : 04-EXPL-AST02) Localisation : parcelle 16a	71,0	M3	1 025,95
= Abattage, façonnage à l'heure (au besoin) (Ref : 04-EXPL-ABT00) Localisation : parcelle 16a	4,0	H	380,00
= Débardage de grumes bois d'oeuvre (BO) (Ref : 04-EXPL-DBG02) Localisation : parcelle 16a	71,0	M3	887,50
Total estimatif HT			2 293,45

Sous-total					515,00 € HT	
TRAVAUX DE CUBAGE CLASSEMENT (nécessaire à la mise en vente bois façonné) = Cubage et classement des bois BO (et BIL) sur coupe (Ref : 05-EXPL-CCS01) Localisation : parcelle 16a	71,00	M3	4,43	20,00	314,53	F
TRAVAUX DE SELECTION ET TRANSPORT DE FEUILLUS PRECIEUX SUR PARC A GRUMES EN OET = Transport bois vers aires de stockage et mise en valeur sur parc à grume (Ref : 08-EXPL-TRANS02) Localisation : parcelle 16a	1,00	M3	80,62	20,00	80,62	F
BOIS DE CHAUFFAGE = Matérialisation des lots de bois de chauffage (lots de plus de 10 stères) (Ref : 08-EXPL-LCHAUMAT1) Localisation : parcelle 16a	100,00	M3A	2,40	20,00	240,00	F
= Dénombrement et réception des lots de bois de chauffage (lots de plus de 10 stères) (Ref : 08-EXPL-LCHAUDNB1)	100,00	M3A	1,31	20,00	131,00	F

Tél : 03 87 90 90 86
Mél : thierry.schueller@onf.fr
Tél Portable : 06 25 01 00 57

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT	Nature ⁽¹⁾
Localisation : parcelle 16a						

TVA			Total HT	1 281,15 €
Taux	Base	Montant	Total TVA ⁽²⁾	256,23 €
20,00%	1 281,15	256,23	Total TTC ⁽²⁾	1 537,38 €

Total Investissement	Total Fonctionnement
0,00 € HT	1 281,15 € HT

Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure proposition. Cette offre est valable 3 mois Le 03/10/2024 Responsable de l'offre XAVIER BAUER	Devis lu et accepté pour un montant de : 1 281,15 € HT 1 537,38 € TTC ⁽²⁾ Transmis en retour à l'ONF pour exécution : A _____, le _____ (Signature nom, fonction)
--	---

(1) : La mention «Investissement» et «F-Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires.
 - En signant ce devis vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente de l'ONF. Elles sont disponibles sur www.onf.fr/onf/conditions-generales-de-vente ou peuvent être adressées sur simple demande à onf-prestations@onf.fr
 - Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF)
 - Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF)
 - Ce devis pourra faire l'objet de factures intermédiaires en fonction de l'avancement des prestations.

(2) Taux de TVA appliqué sous réserve de modification législative

ETAT DE PRÉVISION DES COUPES

Agence : AG DE METZ

Interlocuteur : SCHUELLER THIERRY

UT : UT ALBESTROFF-SARRALBE

03 87 90 90 86 - 06 25 01 00 57

thierry.schueller@onf.fr

Forêt communale de Teting-Sur-Nied

Exercice : 2025

COUPES A FACONNER

	BO	BI	Vol. total	Recette brute
	FEU	FEU		
	m3	m3	m3	€
16.a - BF	71	7	78	6 530
TOTAL	71	7	78	6 530

CESSIONS AUX PARTICULIERS

	FEU	Vol. total	Recette nette
	m3	m3	€
16.a - CVD	53	53	528
TOTAL	53	53	528

COUPES EN VENTE SUR PIED

		Vol. total	Recette nette
	m3	m3	€
TOTAL			

J'ai l'honneur de vous présenter l'état de prévision des coupes de votre forêt proposé par votre correspondant SCHUELLER THIERRY, le

Programme de travaux d'exploitation approuvé pour une recette brute estimée de 7 057 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les propositions ONF.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité fixe le prix de vente du stère de bois aux particuliers à 12 €.

POINT 3 DESAFFECTATION DU PRESBYTERE ET TRAVAUX SANITAIRES LOCAL ANCIENNE POSTE MAIRIE

La commune de TETING SUR NIED est propriétaire d'une maison située au n°3 rue du Presbytère affectée à l'usage du service public du culte en tant que presbytère de la paroisse

Le bâtiment est inoccupé depuis septembre 2018 et aucune réaffectation ultérieure n'est envisagée par le diocèse.

Son maintien en tant que presbytère ne présente plus d'intérêt pour la paroisse. En conséquence, la commune de TETING SUR NIED, le conseil de fabrique et l'Evêché se sont rapprochés et ont conclu que le bien pouvait faire l'objet d'une procédure de désaffectation en totalité afin de l'inscrire au plan de cession de la collectivité.

Le conseil de fabrique, disposerait de l'ancien local poste situé dans des locaux de la mairie. Ce local a une entrée indépendante de la mairie. Cet espace pourra être mise à disposition, destiné à la poursuite des activités paroissiales. Il y a lieu d'approuver les travaux d'installation de sanitaire .

Le conseil municipal à la majorité (MICHEL MJ, DESOGUS) approuve le devis IDCS d'un montant 3 656,81 TTC ainsi que de proposer le local poste pour les besoins du conseil de Fabrique.

Dès réception de l'avis favorable de Monseigneur l'Evêque et considérant que le presbytère de la paroisse 3 rue du Presbytère TETING SUR NIED, cadastré section 4 N° 485 ET 490, est libre de prêtres et ne fera pas l'objet d'une réaffectation ultérieure par le diocès, Il s'agira de délibérer et

demander à Monsieur le Préfet d'autoriser la désaffectation totale du presbytère de la paroisse, ainsi que son jardin et ses dépendances, situé 3 rue du presbytère à TETING SUR NIED, cadastré section 4 parcelles 485 et 490.

POINT 4/ : PROPOSITION D'ACQUISITION DE TERRAINS

Monsieur le Maire donne lecture du message électronique de Monsieur HARTER.

De Bernard Harter à M. le maire de Téting-sur-Nied

Bonjour,

Je fais référence à nos entretiens téléphoniques du 11 septembre dernier, avec le secrétariat de Mairie et avec

Guy Jacques concernant une parcelle cadastrée section 2 n° 268 (1a38ca) en copropriété avec mes soeurs. Nous souhaitons la vendre à Michel Walter, notre cousin.

Néanmoins, avant de lancer la procédure de vente, je souhaiterais connaître la position de la commune. Etes-vous intéressés ?

Par ailleurs, une parcelle située dans le Boussgarten section 2 n° 93 est également à céder.

Même question.

Merci pour votre réponse.

Avec mes salutations.

Bernard Harter

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité ne souhaite pas acquérir ces deux parcelles, elles n'ont aucun avantage et n'entrent dans un programme actuel ou futur d'aménagement pour la commune.

POINT 5 : DEMANDE D'ACCES A PARTIR DU DOMAINE PUBLIC VERS DOMAINE PRIVE

Mesdames et Messieurs,
du conseil municipal
TETING SUR NIED

M^r ELTER J. Luc
5 Rue de la Font
TETING SUR NIED.

Merci de bien vouloir étudier
notre demande concernant
l'accès à notre terrain
(rue des Romains) depuis le
domaine public.

Plan - ci-joint.

Salutations.

M^r ELTER





Rue des Romains



Accès carrossable à la parcelle depuis le domaine public, largeur projetée de 3,00 m

Projet	Projet d'aménagement d'une surface habitable et extension du bâtiment
Maitre d'ouvrage	M. de MONTÉLIER JONAS
Coordonnateur	F.C. AMO
Plan de masse	Plan de masse

Les membres du conseil présents ne souhaitent pas donner une suite favorable à cette demande. L'accès est autorisé cependant sans aménagement, la commune préfère garder cette espace en l'état. Monsieur et Madame ELTER peuvent toujours envisager d'aménager la parcelle 69 dont ils sont propriétaires.

POINT 6 : Extension réseau eau potable rue du Moulin

Il s'agit d'une extension du réseau d'eau potable rue du Moulin.

Le permis avait été déposé en 2016 et accordé avec un avis favorable du syndicat des eaux de Folschviller (SIE).

Les travaux de ce chantier ont débuté tardivement et la compétence est maintenant au SEBVF qui n'applique pas le même règlement que le SIE. Il y a lieu de faire une extension de réseau pour alimenter la nouvelle construction.

Après en avoir délibéré (contre MICHEL Mariannick, GABEL, TRIMBUR BAUER, PILMES) à la majorité approuve le devis du SEBVF d'un montant 10 754,45 € HTfin de réaliser les travaux sur le réseau d'eau potable afin d'alimenter la maison n°3 rue de moulin.

POINT 7 : VENTE LAVE-VAISSELLE ANCIENNE SALLE DES FETES

Monsieur le Maire présentera ce point

Le sujet sera débattu lors d'un autre conseil.

Les conseillers demandent de faire une estimation de ce matériel, ainsi que de faire un inventaire du matériel restant dans l'ancienne salle des fêtes.

POINT 8 BAUX RURAUX

La Safer (**Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural** Présentes dans chaque région de France pour contribuer à l'aménagement durable et équilibré de l'espace rural) nous a renseignée quant aux parcelles communales exploitées par les agriculteurs.

A ce jour aucun bail n'est signé avec les différents exploitants, et aucun fermage n'est demandé.

Le conseil devra se prononcer sur la mise en place de baux et si il y a lieu de demander un fermage

EXEMPLE DE BAIL

BAIL A FERME SOUS SEING PRIVE

Statut du Fermage, Code Rural

Entre les soussignés,

.....
.....
.....

BAILLEUR D'UNE PART,

.....
.....
.....

PRENEUR D'AUTRE PART.

Il est convenu ce qui suit :

Par ces présentes, Le propriétaire donne bail à ferme à qui accepte les immeubles à usage agricole dont la désignation suit page 2.

DESIGNATION DES BIENS

Les contractants déclarent que le présent bail à ferme porte sur une contenance totale de : ha a ca.

Commune	Lieu-dit	Référence cadastrale	Superficie	Nature de l'immeuble

FERMAGE

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un fermage annuel d'un montant deeuros (.....€) ;

Le fermage ainsi déterminé sera actualisé chaque année, la première révision intervenant en 2025.

Le preneur s'engage à payer le fermage au bailleur à l'échéance, soit le 11 Novembre ou au plus tard dans les trente jours qui suivent.

Le paiement des fermages s'effectuera au siège du bailleur, soit par chèque ou virement bancaire ou postal, soit en espèces avec délivrance d'un reçu.

DUREE DU BAIL

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du

A défaut de congé donné valablement par l'une ou l'autre des parties, celui-ci se renouvelle dans les mêmes conditions.

CONDITIONS

Le présent bail est fait aux charges et conditions habituelles en pareille matière, en conformité avec les dispositions du STATUT DU FERMAGE.

ETAT DES LIEUX

Le ou les preneurs prendront les biens loués dans l'état où ils se trouvent à la date de l'entrée en jouissance.

Fait à, le

En 3 exemplaires.

Signature du Bailleur

Signature du Preneur

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de mettre

en place des baux aux exploitants à titre gratuit.

La séance se termine à 22h00.